



Bulletin Officiel

N° 5984 Mercredi 20 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DU TITRE CARTHAGE CEMENT 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT 4

PROJET DE RESOLUTIONS

CARTHAGE CEMENT 5-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1 8-11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1 12-21

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1 22-27

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

- AL HIFADH SICAV

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- AL HIFADH SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE CARTHAGE CEMENT
- SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES – STAG -

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Société CARTHAGE CEMENT du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre CARTHAGE CEMENT reprendra le Jeudi 21 Novembre 2019.

2019 - AC - 047-01

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis

Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT informe le public qu'en date du 15.11.2019 et dans le cadre de la surfacturation de 30 millions d'euros pour la construction et la fourniture des équipements de la cimenterie, la cour d'appel du Pôle judiciaire et financier a rendu un arrêté d'appel en faveur de la société CARTHAGE CEMENT et à l'encontre de tous les inculpés.

Le jugement étant passible d'opposition ou de cassation pour certains, la société CARTHAGE CEMENT continue à défendre les intérêts de ses actionnaires, jusqu'à l'épuisement de toutes les étapes de ce dossier.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

CONVOCACTION A L'AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis

Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, qui se tiendra le vendredi 06 décembre 2019 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise IACE à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;
10. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
11. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes
12. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis

Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de

l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -**4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de -75 986 092 TND.

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-48 945 396
Amortissements différés	-200 270 183
Pertes non reportables	-4 515 244
Résultat de l'exercice 2018	-75 986 092
Total à affecter (perte)	-329 716 915
Résultats reportés	-78 779 603
Amortissements différés	-241 977 767
Pertes non reportables	-8 959 545
Total affecté (perte)	-329 716 915

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2018

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2018 à 500 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT en net.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Kais JEMAIA est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte MTBF- PWC est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Emission d'un Emprunt Obligataire
« BNA 2019-1 »
de 50 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/11/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019 avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/11/2019, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 29/11/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
-

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,70%** l'an pour la catégorie B de **11,00%** l'an pour la catégorie C et **11,5%** pour les catégories D et E.

MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie A, de **10,0058%** pour la catégorie B et de **10,3058%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A, de **2,50%** pour la catégorie B et de **2,80%** pour la catégorie C et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
 - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

GARANTIE : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

MODE DE PLACEMENT :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi karray El Menzah 4-1004 Tunis.

NOTATION : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,448	187,473		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	127,987	128,006		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,091	108,106		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,525	113,547		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,162	112,178		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,904	107,926		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,661	108,676		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,812	44,818		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,229	31,233		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,592	16,594		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,835	120,849		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156	1,156		
13	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,120	111,136		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,981	10,982		
15	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,256	155,286		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,077	11,078		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,731	1,733		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,628	60,634		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,602	128,604		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	111,628	111,663		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,531	134,513		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	499,588	502,853		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,479	128,852		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,716	134,775		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,116	130,160		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,920	112,025		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,027	107,003		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	175,750	176,157		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	96,535	96,564		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,397	117,462		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	167,409	167,068		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,317	143,118		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	104,049	104,480		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,225	22,200		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,066	2074,775		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,356	127,055		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,010	163,736		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,900	201,643		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,752	17,591		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,787	2,786		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,460	2,458		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,290	75,998		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,174	1,178		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,218	1,219		
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,167	1,166		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,140	1,138		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,778	120,111		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,720	131,603		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1119,271	1128,354		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	12,003	12,003		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,185	10,148		
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	91,939	91,883		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	109,033	109,049
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,516	102,525
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,609	105,623
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,088	104,105
57	TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,859	105,878
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,903	107,917
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,576	105,592
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,719	102,733
61	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,162	103,169
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,499	106,518
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,480	108,499
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,458	105,471
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,379	104,390
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,268	104,283
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,609	104,621
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,824	103,840
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,210	105,227
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	106,015	106,026
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	104,037	104,054
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,359	103,372
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,370	106,383
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,839	102,850

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,162	104,173
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,959	104,977
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,926	105,941
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,207	110,237
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,715	58,805
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	94,598	94,472
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,265	18,260
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,006	297,514
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2302,391	2306,911
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,393	74,319
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	57,006	56,967
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	111,860	111,653
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,392	11,397
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,261	13,271
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,945	15,979
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,720	13,739
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,094	153,052
96	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,850	8,844
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	112,895	112,827
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	86,754	86,972
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	90,003	90,264
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,835	97,863
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	96,135	96,085
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,600	93,599
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,879	9,905
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,172	94,279
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	151,720	151,647
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	105,869	105,262
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,073	113,995
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,354	119,799
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,219	194,459
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,056	180,735
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,865	160,661
112	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,781	23,669
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,140	146,854
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,377	139,280
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1038,052	1033,622
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5823,255	5784,131
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5269,900	5267,738
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,904	90,445
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5058,269	5025,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,979	9,953
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,167	119,105
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 351,660	11 320,043

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Situation trimestrielle qui annule et remplace celle publiée au BO n° 5910 du 5 août 2019

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 107 502,560 TND, un actif net de 6 082 939,888 TND et un bénéfice net trimestriel de 91 507,187 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 30 Juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 29 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-19	30-juin-18	31-déc.-18
Portefeuille-titres	3.1	4 057 789,349	10 031 293,924	6 226 122,617
Obligations de sociétés		1 381 648,589	6 533 476,715	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 459 074,760	3 497 817,209	3 573 908,620
Titres des Organismes de Placement Collectif		217 066,000	0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 044 008,140	5 822 293,016	2 524 745,108
Placements monétaires		1 761 963,665	4 817 825,001	2 327 873,586
Disponibilités		282 044,475	1 004 468,015	196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	5 705,071	12 000,000	9 424,420
Total Actif		<u>6 107 502,560</u>	<u>15 865 586,940</u>	<u>8 760 292,145</u>
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 862,049	31 943,679	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	11 700,623	12 504,581	18 046,784
Total Passif		<u>24 562,672</u>	<u>44 448,260</u>	<u>1 058 097,692</u>
Actif net		6 082 939,888	15 821 138,680	7 702 194,453
Capital	3.8	5 925 072,568	15 450 785,879	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	157 867,320	370 352,801	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,636	84,279	40,097
Sommes distribuables de la période		157 864,684	370 268,522	360 899,414
Actif net		<u>6 082 939,888</u>	<u>15 821 138,680</u>	<u>7 702 194,453</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 107 502,560	15 865 586,940	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	57 019,793	128 888,703	150 935,431	347 283,871	557 234,563
Revenus des obligations		24 288,695	55 467,796	107 213,341	260 318,932	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		32 731,098	73 420,907	43 722,090	86 964,939	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	59 033,530	113 129,826	115 437,982	250 228,026	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		51 350,387	104 852,399	92 126,520	197 509,382	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		2 022,650	2 022,650	7 786,004	24 751,272	34 848,051
Revenus des comptes à vue		5 660,493	6 254,777	15 525,458	27 967,372	47 853,525
Total des revenus des placements		116 053,323	242 018,529	266 373,413	597 511,897	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	(6 557,983)	(9 488,956)	(9 488,956)	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 862,047)	(26 841,003)	(31 943,676)	(74 877,652)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		103 191,276	208 619,543	224 940,781	513 145,289	825 832,575
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(7 501,401)	(14 386,265)	(10 072,928)	(21 917,091)	(36 162,797)
Résultat d'exploitation		95 689,875	194 233,278	214 867,853	491 228,198	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		(29 723,869)	(36 368,594)	(82 505,380)	(120 959,676)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		65 966,006	157 864,684	132 362,473	370 268,522	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		29 723,869	36 368,594	82 505,380	120 959,676	428 770,364
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(4 600,208)	10 872,003	(6 732,631)	(13 376,647)	(25 661,830)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 451,350	(19 548,650)	770,310	3 772,531	3 928,481
Frais de négociation de titres		(1 033,830)	(1 033,830)	(3 874,896)	(5 653,607)	(8 631,023)
Résultat de la période		91 507,187	184 522,801	205 030,636	475 970,475	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2019	Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019	Période du 1^{er} Avril au 30 juin 2018	Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	91 507,187	184 522,801	205 030,636	475 970,475	759 305,406
Résultat d'exploitation	95 689,875	194 233,278	214 867,853	491 228,198	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 600,208)	10 872,003	(6 732,631)	(13 376,647)	(25 661,830)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	1 451,350	(19 548,650)	770,310	3 772,531	3 928,481
Frais de négociation de titres	(1 033,830)	(1 033,830)	(3 874,896)	(5 653,607)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	(360 936,891)	(360 936,891)	(990 907,468)	(990 907,468)	(990 907,468)
Transaction sur capital	(1 234 064,789)	(1 442 840,475)	(4 858 456,327)	(8 956 696,909)	(17 358 976,067)
Souscription	5 198 458,166	10 447 446,702	18 050 702,915	30 520 491,631	56 926 259,306
Capital	5 403 500,000	10 445 200,000	18 395 100,000	30 453 300,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(69 445,910)	(129 887,593)	(186 750,647)	(303 893,053)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	(135 595,924)	132 134,295	(157 646,438)	371 084,684	1 236 511,108
Rachat	6 432 522,955	11 890 287,177	22 909 159,242	39 477 188,540	74 285 235,373
Capital	6 633 300,000	11 870 300,000	23 380 500,000	39 378 200,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(85 415,260)	(148 515,696)	(237 098,688)	(393 053,077)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	(115 361,785)	168 502,873	(234 242,070)	492 041,617	1 665 322,911
Variation de l'actif net	(1 503 494,493)	(1 619 254,565)	(5 644 333,159)	(9 471 633,902)	(17 590 578,129)
Actif net					
En début de période	7 586 434,381	7 702 194,453	21 465 471,839	25 292 772,582	25 292 772,582
En fin de période	6 082 939,888	6 082 939,888	15 821 138,680	15 821 138,680	7 702 194,453
Nombre d'actions					
En début de période	72 329	74 282	205 988	245 383	245 383
En fin de période	60 031	60 031	156 134	156 134	74 282
Valeur liquidative	101,329	101,329	101,330	101,330	103,688
Taux de rendement de la période	1,240%	2,411%	1,114%	2,226%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Juin 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2019, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2019	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Parts des fonds communs</u>		215 830,000	217 066,000	3,554%
FCP WAFA CAPITALISATION	2 000	215 830,000	217 066,000	3,554%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 350 393,430	1 381 648,589	22,622%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	63 684,258	1,043%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	32 638,720	0,534%
BH 2009-B	4 000	184 400,000	188 297,600	3,083%
BTE 2010-B	6 000	360 000,000	373 248,000	6,111%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	41 308,800	0,676%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	203 176,000	3,327%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	240 120,000	3,932%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	148 983,211	2,439%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	90 192,000	1,477%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 636 149,250	2 459 074,760	40,263%
Obligations de l'Etat		3 160,750	3 213,136	0,053%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 193,750	1 222,449	0,020%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	1 967,000	1 990,687	0,033%
Bons du trésor assimilables		2 632 988,500	2 455 861,624	40,211%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 374	2 632 988,500	2 455 861,624	40,211%
TOTAL		4 202 372,680	4 057 789,349	66,439%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 128 888,703 TND pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	57 019,793	128 888,703	150 935,431	347 283,871	557 234,563
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>24 288,695</u>	<u>55 467,796</u>	<u>107 213,341</u>	<u>260 318,932</u>	<u>381 902,251</u>
- intérêts	24 288,695	55 467,796	107 213,341	260 318,932	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>32 731,098</u>	<u>73 420,907</u>	<u>43 722,090</u>	<u>86 964,939</u>	<u>175 332,312</u>
- intérêts	32 731,098	73 420,907	43 722,090	86 964,939	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	57 019,793	128 888,703	150 935,431	347 283,871	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 2 044 008,140 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 754 316,386	1 761 963,665	28,849%
<u>Emetteur Electrostar</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	390 473,135	391 399,050	6,408%
ELECTROSTAR 100J 18/06/2019 (13,00%)	1	97 211,796	97 563,222	1,597%
ELECTROSTAR 80J 24/06/2019 (13,00%)	1	293 261,339	293 835,828	4,811%
<u>Emetteur STEQ</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	581 661,769	586 850,381	9,609%
STEQ 110J 30/05/2019 (13,00%)	1	581 661,769	586 850,381	9,609%
<u>Emetteur GIF</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	539 151,991	540 212,661	8,845%
GIF 70J 24/06/2019 (13,00%)	1	539 151,991	540 212,661	8,845%
<u>Emetteur AMS</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	243 029,491	243 501,573	3,987%
AMS 100J 24/06/2019 (13,00%)	1	243 029,491	243 501,573	3,987%
<u>Disponibilités</u>		282 044,475	282 044,475	4,618%
Dépôts à vue		282 044,475	282 044,475	4,618%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		2 036 360,861	2 044 008,140	33,467%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 113 129,826 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2019	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	51 350,387	104 852,399	92 126,520	197 509,382	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	2 022,650	2 022,650	7 786,004	24 751,272	34 848,051
Intérêts des comptes courants	5 660,493	6 254,777	15 525,458	27 967,372	47 853,525
TOTAL	59 033,530	113 129,826	115 437,982	250 228,026	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 705,071 TND au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2019	Montant au 30/06/2018	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	905,071	0,000	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	4 800,000	12 000,000	4 000,000
TOTAL	5 705,071	12 000,000	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 12 862,049 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2019	Montant au 30/06/2018	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 593,590	11 408,456	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 512,304	13 690,146	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 756,155	6 845,077	3 833,538
TOTAL	12 862,049	31 943,679	17 889,833

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 11 700,623 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2019	Montant au 30/06/2018	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	567,894	1 373,635	746,752
Provision jeton de présence	4 792,028	4 463,098	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	4 463,098	5 463,042	8 208,282
TCL	77,603	178,958	91,580
Impôt à payer	1 800,000	1 025,848	0,000
TOTAL	11 700,623	12 504,581	18 046,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2019</u>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	10 445 200,000
Nombre de titres émis	104 452
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	11 870 300,000
Nombre de titres rachetés	118 703
<u>Capital au 30/06/2019</u>	
Montant (en nominal)	6 003 100,000
Sommes non distribuables	-78 027,432
Montant du capital au 30/06/2019	5 925 072,568
<u>Nombre de titres</u>	60 031
Nombre d'actionnaires	266

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2019 :

Désignation	Montant au 30/06/2019	Montant au 30/06/2018	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	1 236,000	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	9 636,003	-13 376,647	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 418,000	916,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-20 966,650	2 856,531	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 033,830	-5 653,607	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-9 710,477	-15 257,723	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-129 887,593	-303 893,053	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	148 515,696	393 053,077	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-78 027,432	-162 614,121	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 26 841,003 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2019	Période du 1er janvier au 30 juin 2019	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 593,588	9 586,074	11 408,454	26 742,018	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 512,304	11 503,286	13 690,146	32 090,419	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2 756,155	5 751,643	6 845,076	16 045,215	25 387,418
TOTAL	12 862,047	26 841,003	31 943,676	74 877,652	118 474,595

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 14 386,265 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2019	Période du 1er janvier au 30 juin 2019	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	2 858,892	5 078,112	2 731,289	5 566,919	8 312,159
Redevance CMF	1 837,385	3 834,335	4 563,282	10 696,584	16 924,584
Jetons de présence	2 572,638	4 791,858	2 243,878	4 463,098	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000	0,000
Autres impôts	232,486	481,960	534,479	1 190,490	1 925,884
TOTAL	7 501,401	14 386,265	10 072,928	21 917,091	36 162,797

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	1,367	-1,351	2,636
Exercice n	194 233,278	132 132,928	-168 501,522	157 864,684
Sommes Distribuables				157 867,320

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.06.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde de 9 488,956 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Juin 2019, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et à encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeurs des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 585 471,074 TND, un actif net de 7 558 107,404 TND et un bénéfice net trimestriel de 91766 ,722 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 29 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-19	30-sept.-18	31-déc.-18
Portefeuille-titres	3.1	4 205 111,137	8 064 336,828	6 226 122,617
Obligations de sociétés		1 387 808,108	4 528 473,834	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 486 607,029	3 535 862,994	3 573 908,620
Titres des Organismes de Placement Collectif		330 696,000	0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 371 848,946	4 354 075,253	2 524 745,108
Placements monétaires		2 260 343,088	3 433 865,834	2 327 873,586
Disponibilités		1 111 505,858	920 209,419	196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	8 510,991	10 000,000	9 424,420
Total Actif		7 585 471,074	12 428 412,081	8 760 292,145

Passif

Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	1 022 161,075
Opérateurs Créiteurs	3.6	12 137,877	25 707,115	17 889,833
Autres créiteurs divers	3.7	15 225,793	15 459,213	18 046,784
Total Passif		27 363,670	41 166,328	1 058 097,692

Actif net		7 558 107,404	12 387 245,753	7 702 194,453
Capital	3.8	7 263 371,360	11 951 559,769	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	294 736,044	435 685,984	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,233	65,228	40,097
Sommes distribuables de la période		294 732,811	435 620,756	360 899,414
Actif net		7 558 107,404	12 387 245,753	7 702 194,453

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 585 471,074	12 428 412,081	8 760 292,145
----------------------------------	--	----------------------	-----------------------	----------------------

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2018	
Revenus du portefeuille titres	3.2	50 845,373	179 734,076	117 300,583	464 584,454	557 234,563
Revenus des obligations		17 773,799	73 241,595	73 116,817	333 435,749	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		33 071,574	106 492,481	44 183,766	131 148,705	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	61 400,478	174 530,304	91 713,561	341 941,587	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		46 026,120	150 878,519	70 780,738	268 290,120	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		5 142,206	7 164,856	9 049,528	33 800,800	34 848,051
Revenus des comptes à vue		10 232,152	16 486,929	11 883,295	39 850,667	47 853,525
Total des revenus des placements		112 245,851	354 264,380	209 014,144	806 526,041	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	(6 557,983)	0,000	(9 488,956)	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 137,875)	(38 978,878)	(25 707,113)	(100 584,765)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		100 107,976	308 727,519	183 307,031	696 452,320	825 832,575
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(7 245,897)	(21 632,162)	(8 376,318)	(30 293,409)	(36 162,797)
Résultat d'exploitation		92 862,079	287 095,357	174 930,713	666 158,911	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		44 006,048	7 637,454	(109 578,479)	(230 538,155)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		136 868,127	294 732,811	65 352,234	435 620,756	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(44 006,048)	(7 637,454)	109 578,479	230 538,155	428 770,364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 102,547)	9 769,456	(6 139,590)	(19 516,237)	(25 661,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		7,190	(19 541,460)	(125,173)	3 647,358	3 928,481
Frais de négociation de titres		0,000	(1 033,830)	(1 665,108)	(7 318,715)	(8 631,023)
Résultat de la période		91 766,722	276 289,523	167 000,842	642 971,317	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	91 766,722	276 289,523	167 000,842	642 971,317	759 305,406
Résultat d'exploitation	92 862,079	287 095,357	174 930,713	666 158,911	789 669,778
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 102,547)	9 769,456	(6 139,590)	(19 516,237)	(25 661,830)
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession des titres	7,190	(19 541,460)	(125,173)	3 647,358	3 928,481
Frais de négociation de titres	0,000	(1 033,830)	(1 665,108)	(7 318,715)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	0,000	(360 936,891)	0,000	(990 907,468)	(990 907,468)
Transaction sur capital	1 383 400,794	(59 439,681)	(3 600 893,769)	(12 557 590,678)	(17 358 976,067)
Souscription	2 895 027,745	13 342 474,447	14 833 970,404	45 354 462,035	56 926 259,306
Capital	2 837 400,000	13 282 600,000	14 586 500,000	45 039 800,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(37 267,708)	(167 155,301)	(154 154,186)	(458 047,239)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	94 895,453	227 029,748	401 624,590	772 709,274	1 236 511,108
Rachat	1 511 626,951	13 401 914,128	18 434 864,173	57 912 052,713	74 285 235,373
Capital	1 480 200,000	13 350 500,000	18 115 700,000	57 493 900,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(19 461,857)	(167 977,553)	(192 057,947)	(585 111,024)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	50 888,808	219 391,681	511 222,120	1 003 263,737	1 665 322,911
Variation de l'actif net	1 475 167,516	(144 087,049)	(3 433 892,927)	(12 905 526,829)	(17 590 578,129)
Actif net					
En début de période	6 082 939,888	7 702 194,453	15 821 138,680	25 292 772,582	25 292 772,582
En fin de période	7 558 107,404	7 558 107,404	12 387 245,753	12 387 245,753	7 702 194,453
Nombre d'actions					
En début de période	60 031	74 282	156 134	245 383	245 383
En fin de période	73 603	73 603	120 842	120 842	74 282
Valeur liquidative	102,687	102,687	102,507	102,507	103,688
Taux de rendement de la période	1,340%	3,720%	1,162%	3,367%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2019, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2019	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Parts des fonds communs</u>		325 021,000	330 696,000	4,360%
FCP WAFA CAPITALISATION	3 000	325 021,000	330 696,000	4,360%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 368 974,168	1 387 808,108	18,296%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	40 962,825	0,540%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 113,600	0,437%
ATL 2019-1	1 000	102 008,548	100 330,521	1,323%
BH 2009-B	4 000	184 400,000	190 268,800	2,508%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	330 590,400	4,358%
BTE 2010-B	2 000	20 000,000	20 032,000	0,264%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	206 252,000	2,719%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	243 811,200	3,214%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	129 637,500	130 897,562	1,726%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	91 549,200	1,207%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 636 149,250	2 486 607,029	32,781%
Obligations de l'Etat		3 160,750	3 256,884	0,043%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 016,975	0,027%
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	20	1 193,750	1 239,909	0,016%
Bons du trésor assimilables		2 632 988,500	2 483 350,145	32,738%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 374	2 632 988,500	2 483 350,145	32,738%
TOTAL		4 330 144,418	4 205 111,137	55,436%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 179 734,076 TND pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées	50 845,373	179 734,076	117 300,583	464 584,454	557 234,563
Revenus des obligations de sociétés	17 773,799	73 241,595	73 116,817	333 435,749	381 902,251
- intérêts	17 773,799	73 241,595	73 116,817	333 435,749	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	33 071,574	106 492,481	44 183,766	131 148,705	175 332,312
- intérêts	33 071,574	106 492,481	44 183,766	131 148,705	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	50 845,373	179 734,076	117 300,583	464 584,454	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 3 371 848,946 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 246 023,816	2 260 343,088	29,798%
Emetteur TSB				
Certificats de dépôt	1	495 243,898	496 186,048	6,541%
TSB 40J 23/09/2018 (10.83%)	1	495 243,898	496 186,048	6,541%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	386 709,265	388 364,927	5,120%
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019 (13.00%)	1	290 031,949	291 554,686	3,844%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019 (13.00%)	1	96 677,316	96 810,241	1,276%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	584 891,041	587 014,405	7,739%
STEQ 90J 18/09/2019 (13.00%)	1	584 891,041	587 014,405	7,739%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	536 150,121	538 849,903	7,104%
GIF 90J 13/09/2019 (13.00%)	1	536 150,121	538 849,903	7,104%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	243 029,491	249 927,805	3,295%
AMS 100J 24/06/2019 (13.00%)	1	243 029,491	249 927,805	3,295%
Disponibilités		1 111 505,858	1 111 505,858	14,653%
Dépôts à vue		1 111 505,858	1 111 505,858	14,653%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 357 529,674	3 371 848,946	44,451%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 174 530,304 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	46 026,120	150 878,519	70 780,738	268 290,120	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	5 142,206	7 164,856	9 049,528	33 800,800	34 848,051
Intérêts des comptes courants	10 232,152	16 486,929	11 883,295	39 850,667	47 853,525
TOTAL	61 400,478	174 530,304	91 713,561	341 941,587	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 510,991 TND au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	0,000	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	8 500,000	10 000,000	4 000,000
TOTAL	8 510,991	10 000,000	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 12 137,877 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 334,954	9 181,120	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 201,949	11 017,331	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 600,974	5 508,664	3 833,538
TOTAL	12 137,877	25 707,115	17 889,833

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 15 225 ,793 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	601,065	1 105,858	746,752
Provision jeton de présence	7 816,712	6 731,634	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 726,154	7 479,498	8 208,282
TCL	81,862	142,223	91,580
TOTAL	15 225,793	15 459,213	18 046,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 se détaillent ainsi:

Capital au 01/01/2019	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	13 282 600,000
Nombre de titres émis	132 826
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	13 350 500,000
Nombre de titres rachetés	133 505
Capital au 30/09/2019	
Montant (en nominal)	7 360 300,000
Sommes non distribuables	-96 928,640
Montant du capital au 30/09/2019	7 263 371,360
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	277

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2019 :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	5 675,000	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	4 094,456	-19 516,237	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 418,000	916,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-20 959,460	2 731,358	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 033,830	-7 318,715	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-10 805,834	-23 187,594	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-167 155,301	-458 047,239	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	167 977,553	585 111,024	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-96 928,640	-132 640,231	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 38 978,878 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 334,952	13 921,026	9 181,118	35 923,136	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 201,949	16 705,235	11 017,330	43 107,749	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2 600,974	8 352,617	5 508,665	21 553,880	25 387,418
TOTAL	12 137,875	38 978,878	25 707,113	100 584,765	118 474,595

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 21 632,162 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	2 263,056	7 341,168	2 016,456	7 583,375	8 312,159
Redevance CMF	1 733,939	5 568,274	3 672,368	14 368,952	16 924,584
Jetons de présence	3 024,684	7 816,542	2 268,536	6 731,634	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000	0,000
Autres impôts	224,218	706,178	418,958	1 609,448	1 925,884
TOTAL	7 245,897	21 632,162	8 376,318	30 293,409	36 162,797

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	2,610	-1,997	3,233
Exercice n	287 095,357	227 027,138	-219 389,684	294 732,811
Sommes Distribuables				294 736,044

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.09.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde de 9 488,956 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2019, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 septembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 327 853 Dinars et un actif net de 1 298 856 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons relevé les dépassements suivants :

- Les actions d'OPCVM représentent 5,02% de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.
- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 21,68% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE 2019
 (Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 039 731	1 125 225	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	598 312	714 887	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	378 824	410 338	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	62 594	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		287 848	333 131	369 773
a - Placement monétaires	4-5	287 260	271 811	276 363
b - Disponibilités	4-6	588	61 321	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		274	-	-
TOTAL ACTIF		1 327 853	1 458 356	1 391 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	24 551	22 816	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	4 446	291	470
TOTAL PASSIF		28 997	23 107	24 130
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 242 358	1 388 317	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		56 498	46 932	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-	-
b - Sommes distribuables de la période		56 486	46 932	52 221
ACTIF NET	4-11	1 298 856	1 435 249	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 327 853	1 485 356	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

Notes	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	27 616	55 651	20 748	44 487	50 228
a - Dividendes	5-1 21 073	36 063	14 883	26 370	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2 5 768	16 984	5 865	18 117	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3 775	2 604	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-4 5 483	16 531	5 597	13 325	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	33 099	72 182	26 345	57 813	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5 -2 612	-7 827	- 3 645	-10 642	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS	30 487	64 355	22 700	47 171	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>	-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6 -2 690	-7 923	-	-	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 797	56 433	22 700	47 171	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7 -	53	-153	-239	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	27 797	56 486	22 547	46 932	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	-53	153	239	2 290
* Variation des +/- values potentielles sur titres	-28 911	-61 998	-114 082	1 201	-41 308
* +/- values réalisées sur cession des titres	-	-15 557	73 439	76 358	102 639
* Frais de négociation de titres	-3	-175	-286	-417	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-1 117	-21 297	-18 229	124 313	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 1 117	-21 297	-18 229	124 313	115 068
a - Résultat d'exploitation	27 797	56 433	22 700	47 171	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 28 911	-61 998	-114 082	1 201	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-15 557	73 439	76 358	102 639
d - Frais de négociation de titres	-3	-175	-286	-417	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-52 209	-	-47 327	- 47 327
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	5 448	-	5 847	5 847
* Capital	-	5 615	-	5 586	5 586
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-220	-	202	202
* Régularisations des sommes distrib.	-	53	-	59	59
b - Rachats	-	-	-8 518	-39 302	- 98 392
* Capital	-	-	-7 663	-37 597	- 92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-703	-1 407	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-153	-297	- 2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 117	-68 058	-26 747	43 531	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 299 973	1 366 914	1 461 996	1 391 718	1 391 718
b - En fin de période	1 298 856	1 298 856	1 435 249	1 435 249	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	17 636	17 561	18 433	18 773	18 773
b - En fin de période	17 636	17 636	18 326	18 326	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	73,648	73,648	78,318	78,318	77,838
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-0,09%	-1,56%	-1,26%	9,02%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2019 un montant net de 1 039 731 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 30-09-2019	% de l'actif
Actions		677 819		533 085	40,15%
ARTES	16 191	117 448	5,611	90 848	6,84%
ATB	5 000	20 750	4,499	22 495	1,69%
ATL	18 300	47 517	1,650	30 195	2,27%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,540	11 273	0,85%
BTE ADP	1 249	37 050	8,800	10 991	0,83%
CARTHAGE CEMENT	46 375	77 835	1,189	55 140	4,15%
CITY CARS	5 600	47 010	7,400	41 440	3,12%
EURO-CYCLES	6 270	112 431	14,066	88 194	6,64%
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,080	39 797	3,00%
SFBT	2 400	47 265	18,996	45 590	3,43%
SPDIT	6 000	61 800	9,130	54 780	4,13%
TPR	1 380	3 953	4,850	6 693	0,50%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,427	35 650	2,68%
Obligations et valeurs assimilées		424 016		441 418	33,24%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 479	1,54%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		62 540	4,71%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		33 992	2,56%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		61 258	4,61%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		62 594	4,71%
CIL 2016/2	1 200	72 000		74 687	5,62%
HL SUB 2015-1	1 000	80 000		84 291	6,35%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		41 579	3,13%
Titres OPCVM		63 679		65 227	4,91%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	580	63 679	112,461	65 227	4,91%
TOTAL		1 165 514		1 039 731	78,30%

4-2 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2019 à un montant de 598 312 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Actions et droits rattachés	677 819	681 561	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-144 734	-36 984	-80 459
Actions SICAV	63 679	70 838	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 548	-529	437
Total	598 312	714 887	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2019, un montant de 378 824 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Obligations	365 300	395 970	375 970
Intérêts courus	13 524	14 368	13 773
Total	378 824	410 338	389 743

4-4 : Emprunts d'Etat

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2019, un montant de 62 594 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
BTA	58 716	-	-
Intérêts courus à l'achat	1 095	-	-
Intérêts courus	1 617	-	-
Différence d'estimation sur BTA*	1 166	-	-
Total	62 594	-	-

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 30/09/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 287 260 Dinars au 30/09/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Comptes à terme STB			
Compte à terme au 05/11/20(10% ;750j)	215 255	-	203 288
Compte à terme au 01/06/20(TMM+2,5% ;740j)	72 005	71 699	73 075
Compte à terme au 17/10/18(TMM+2,5% ;750j)	-	200 112	-
Total	287 260	271 811	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 588 Dinars au 30/09/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	588	61 321	2 577
Sommes à l'encaissement	-	-	90 833
Total	588	61 321	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 24 551 Dinars, au 30/09/2019 se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Gestionnaire	2 241	2 352	2 608
Commission réseau	20 918	19 586	19 933
Commission dépositaire	1 392	878	1 119
Total	24 551	22 816	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 4 446 Dinars, au 30/09/2019, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Etat retenue à la source	291	291	291
Autres créditeurs (CMF)	107	0	115
Impôt à payer	42	0	63
Dirigeants	906	0	0
Autres opérateurs créditeurs	3 100	0	0
Total	4 446	291	470

4-9 : Capital

Au 30/09/2019, le capital a atteint un niveau de 1 242 358 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 10,51% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2018, et une baisse de 5,50% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586	5 586
Rachats	0	-37 597	-92 381
Frais de négociation de titres	-175	-417	-774
Variation d'estimation / actions et droits	- 144 734	-36 984	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	1 166	0	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 548	-529	437
Plus-value/ actions	2 000	93 029	124 800
Moins-value/ actions	-16 673	-17 892	-23 241
Plus-value/Titres OPCVM	1 269	1 221	1 221
Moins-value/ Titres OPCVM	0	0	-141
Moins-value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754	39 754
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 291 039	1 495 081	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559	-105 559
Régl des sommes non distribuables (souscription)	-220	202	202
Régl des sommes non distribuables (rachats)	-	-1 407	-3 662
Sous-total 2	-48 681	-106 764	-109 019
Capital	1 242 358	1 388 317	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2019

Montant	1 271 272
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 911
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	-3
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 30-09-2019

Montant	1 242 358
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0	0
Total	12	0	0

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2019, à 1 298 856 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 9,50 %.

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Capital	1 242 358	1 388 317	1 314 693
Sommes	56 498	46 932	52 221
Total	1 298 856	1 435 249	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le troisième trimestre 2019, le montant des dividendes s'élève à 21 073 Dinars :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	21 073	36 063	14 883	23 326	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	0	0	3 044	3 044
Total	21 073	36 063	14 883	26 370	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 5 768 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	5 768	13 524	5 865	14 368	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-13 773	0	-17 218	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	0	17 232	0	20 967	27 303
Total	5 768	16 984	5 865	18 117	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 775 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	0	987	0	0	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	775	1 617	0	0	0
Total	775	2 604	0	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 483 Dinars au titre du troisième trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	5 463	17 260	-8 362	1 811	6 363
Revenus compte à terme (Report)	0	-6 363	0	-3 030	-3 030
Revenus compte à terme échus	0	5 439	13 593	13 593	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	20	195	366	951	1 048
Total	5 483	16 531	5 597	13 325	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du troisième trimestre 2019, un montant de 2 612 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 955	5 858	2 916	8 513	11 288
Rémunération de réseau (2)	329	985	364	1 064	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	329	985	364	1 064	1 411
Total	2 612	7 827	3 645	10 642	14 110

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	500	1 500	0	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	3 176	0	0	0
Publicité & publications*	200	600	0	0	0
Jeton de présence*	500	1 500	0	0	0
Redevance CMF*	329	985	0	0	347
Impôts et taxes*	102	162	0	0	92
Total	2 690	7 923	0	0	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la période	0	53	0	59	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-153	-297	- 2 349
Total	0	53	- 153	- 239	- 2 290

TUNISO- EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 71.133.490 DT et un résultat de la période de 1.212.021 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis ou garantis par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et « Hannibal Lease » représentent à la date du 30 septembre 2019 respectivement 11,27 % et 11,15% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

ACTIF	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	46 314 673	53 159 454	51 241 074
Obligations et valeurs assimilées		43 291 556	50 053 259	48 091 539
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 023 117	3 106 195	3 149 535
Placements monétaires et disponibilités		24 795 424	20 995 642	18 447 096
Placements monétaires	5	24 395 369	20 783 988	18 059 508
Disponibilités		400 056	211 655	387 588
Créances d'exploitation	6	23 392	78 829	9 956
TOTAL ACTIF		71 133 490	74 233 926	69 698 126
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	78 680	78 341	77 168
Autres créditeurs divers	8	49 469	43 836	56 430
TOTAL PASSIF		128 149	122 178	133 599
ACTIF NET				
Capital	9	67 675 440	71 214 420	65 934 277
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		407	106	98
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 329 494	2 897 222	3 630 152
ACTIF NET		71 005 341	74 111 748	69 564 527
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		71 133 490	74 233 926	69 698 126

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	615 318	2 029 627	701 231	2 183 471	2 868 469
Revenus des obligations et valeurs assimilées		615 318	1 884 228	701 231	2 059 165	2 744 163
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	145 400	0	124 306	124 306
Revenus des placements monétaires	11	660 765	1 720 928	400 069	1 103 474	1 519 260
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 276 084	3 750 555	1 101 301	3 286 945	4 387 728
Charges de gestion des placements	12	(76 201)	(219 547)	(75 862)	(226 972)	(300 400)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 199 883	3 531 008	1 025 439	3 059 973	4 087 328
Autres charges	13	(44 655)	(130 965)	(43 675)	(136 114)	(179 301)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 155 228	3 400 042	981 764	2 923 859	3 908 027
Régularisation du résultat d'exploitation		(341 184)	(70 548)	(37 325)	(26 636)	(277 875)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		814 044	3 329 494	944 438	2 897 222	3 630 152
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		341 184	70 548	37 325	26 636	277 875
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		56 794	30 327	55 965	31 324	88 063
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	(11 481)	(2 988)	(2 988)	(2 988)
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		1 212 021	3 418 889	1 034 741	2 952 195	3 993 102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 212 021	3 418 889	1 034 741	2 952 195	3 993 102
Résultat d'exploitation	1 155 228	3 400 042	981 764	2 923 859	3 908 027
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 794	30 327	55 965	31 324	88 063
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	(11 481)	(2 988)	(2 988)	(2 988)
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(1 586 068)	0	(1 459 836)	(1 459 836)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(8 803 219)	(392 008)	(1 229 775)	(4 746 123)	(10 334 251)
Souscriptions					
- Capital	9 607 145	74 264 983	6 392 245	66 637 019	73 309 490
- Régularisation des sommes non distribuables	(952)	41 231	488	43 122	48 710
- Régularisation des sommes distribuables	386 557	2 047 331	214 471	1 605 994	1 920 951
Rachats					
- Capital	(18 069 944)	(72 547 764)	(7 584 749)	(69 435 274)	(81 440 208)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 767	(36 134)	(432)	(38 775)	(48 782)
- Régularisation des sommes distribuables	(727 792)	(4 161 655)	(251 798)	(3 558 209)	(4 124 412)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 591 198)	1 440 813	(195 034)	(3 253 765)	(7 800 985)
ACTIF NET					
En début de période	78 596 539	69 564 527	74 306 782	77 365 512	77 365 512
En fin de période	71 005 341	71 005 341	74 111 748	74 111 748	69 564 527
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	761 179	659 374	724 711	740 790	740 790
En fin de période	676 547	676 547	712 770	712 770	659 374
VALEUR LIQUIDATIVE	104,953	104,953	103,977	103,977	105,501
TAUX DE RENDEMENT	1,64%	4,70%	1,41%	3,94%	5,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à : 46.314.673 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			41 839 740	43 291 556	60,97%	1 451 816
Obligations			28 503 590	29 414 823	41,43%	911 233
AB-2010_15A_31/08		5 000	199 850	201 025	0,28%	1 175
AB-2010_15A_31/08		2 000	79 940	80 410	0,11%	470
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	499 500	499 559	0,70%	60
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	499 500	499 592	0,70%	92
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 200 000	1 261 114	1,78%	61 114
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	525 808	0,74%	25 808
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	512 959	0,72%	12 960
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	512 959	0,72%	12 960
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	258 000	260 479	0,37%	2 479
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	666 500	678 018	0,95%	11 518
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	200 000	210 100	0,30%	10 100
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	80 000	84 040	0,12%	4 040
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	300 000	312 001	0,44%	12 001
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	300 000	304 118	0,43%	4 118
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	800 000	829 624	1,17%	29 624
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	320 000	325 204	0,46%	5 204
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	517 049	0,73%	17 049
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	800 000	837 979	1,18%	37 979
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	518 507	0,73%	18 507
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	318 181	0,45%	18 181
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	400 000	422 093	0,59%	22 093
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	300 000	305 969	0,43%	5 969
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	120 000	124 254	0,17%	4 254
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	300 000	310 913	0,44%	10 913
BH2009_15A_31/12_A		10 000	461 000	484 391	0,68%	23 391
BH2016_5A_06/05_A		3 000	120 000	122 873	0,17%	2 873
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	400 000	414 104	0,58%	14 104
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	200 000	201 875	0,28%	1 875
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	200 000	202 235	0,28%	2 235
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 100 000	1 101 969	1,55%	1 969
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	50 000	52 013	0,07%	2 013
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	399 700	415 984	0,59%	16 284
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	275 000	282 651	0,40%	7 651
BTK2012-1_7A_15/11		5 000	71 450	74 607	0,11%	3 157

BTK 2012-1_7A_15/11		20 000	285 800	298 428	0,42%	12 628
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	900 000	942 618	1,33%	42 618
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	25 000	26 491	0,04%	1 491
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	60 000	62 439	0,09%	2 439
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	100 000	104 064	0,15%	4 064
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	100 000	101 806	0,14%	1 806
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	400 000	422 535	0,60%	22 535
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	200 000	204 525	0,29%	4 525
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	124 498	0,18%	4 498
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	124 498	0,18%	4 498
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	124 498	0,18%	4 498
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	240 000	248 341	0,35%	8 341
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	800 000	843 050	1,19%	43 050
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	800 000	825 669	1,16%	25 669
HL2016-1_5A_28/06		7 000	280 000	284 448	0,40%	4 448
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	304 272	0,43%	4 272
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	200 000	202 848	0,29%	2 848
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	400 000	417 394	0,59%	17 394
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 044 844	1,47%	44 844
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	200 000	210 766	0,30%	10 766
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	316 484	0,45%	16 484
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	240 000	243 830	0,34%	3 830
STB2008-2_16A_18/02		15 000	562 500	580 531	0,82%	18 031
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	50 000	51 793	0,07%	1 793
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	119 910	122 577	0,17%	2 667
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	79 940	81 718	0,12%	1 778
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	600 000	629 747	0,89%	29 747
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	800 000	824 258	1,16%	24 258
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	311 016	0,44%	11 016
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	509 888	0,72%	9 889
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 563 353	2,20%	63 353
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 026 348	1,45%	26 348
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 500 000	1 514 577	2,13%	14 577
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	300 000	301 487	0,42%	1 487
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	300 000	301 487	0,42%	1 487
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	300 000	313 040	0,44%	13 040
Bons du trésor assimilables			13 336 150	13 876 733	19,54%	540 583
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	6 967 708	9,81%	238 608
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	308 065	0,43%	16 015
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 012 400	2,83%	78 800
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	484 340	0,68%	25 840
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 334 876	1,88%	77 026
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 769 344	3,90%	104 294
Titres OPCVM			2 999 331	3 023 117	4,26%	23 786
Actions des SICAV			2 999 331	3 023 117	4,26%	23 786
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		19 155	1 956 141	1 978 233	2,786%	22 091
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6 744	704 687	706 751	0,995%	2 064
SANADETT SICAV		3 123	338 502	338 133	0,476%	-369
TOTAL			44 839 071	46 314 673	65,23%	1 475 602
Pourcentage par rapport à l'actif					65,11%	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à : 24.395.369 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		20 208 231	20 829 040	29,33%	620 809
CD_AIL_500_12.20%_17/03/2020_270J		466 468	479 136	0,67%	12 668
CD_AIL_500_12.20%_18/12/2019_170J		478 211	490 003	0,69%	11 792
CD_BTE_1000_11.9%_07/10/2019_180J		955 073	998 502	1,41%	43 429
CD_BTE_1000_11.9%_22/10/2019_190J		952 725	994 775	1,40%	42 050
CD_BTE_2000_11.9%_08/10/2019_180J		1 910 146	1 996 506	2,81%	86 359
CD_BTE_2000_12.10%_19/10/20_170J		1 913 519	1 928 272	2,72%	14 753
CD_BTE_500_11.9%_01/10/2019_180J		477 537	500 000	0,70%	22 463
CD_BTE_500_11.90%_01/10/19_110J		485 966	500 000	0,70%	14 034
CD_HL_1000_13%_16/10/19_180J		951 174	995 931	1,40%	44 757
CD_HL_2500_13%_21/10/2019_180J		2 377 934	2 486 437	3,50%	108 503
CD_ML_1000_12.40%_30/10/2019_190J		950 860	992 500	1,40%	41 639
CD_ML_500_12.15%_11/01/2020_190J		475 896	487 060	0,69%	11 164
CD_BTK_1000_12.53%_23/03/2020_180J		952 835	954 407	1,34%	1 572
CD_BTK_3000_12.40%_18/02/2020_180J		2 859 887	2 891 023	4,07%	31 136
CL_BL_500_10.4%_16/10/2019_180J	AL BARAKA	500 000	523 833	0,74%	23 833
CL_BL_500_10.4%_15/11/2019_210J	AL BARAKA	500 000	523 833	0,74%	23 833
CL_BL_500_10.4%_15/12/2019_240J	AL BARAKA	500 000	523 833	0,74%	23 833
CL_BL_500_10.4%_14/01/2020_270J	AL BARAKA	500 000	523 833	0,74%	23 833
CL_BL_1000_10.2%_26/02/2020_250J	AL BARAKA	1 000 000	1 028 900	1,45%	28 900
CL_BL_500_10.4%_09/03/2020_220J	AL BARAKA	500 000	508 667	0,72%	8 667
CL_BL_500_10.4%_07/04/2020_200J	AL BARAKA	500 000	501 589	0,71%	1 589
Comptes à terme		3 500 000	3 566 329	5,02%	66 329
BTE_500_11.9%_18/11/2019_150J		500 000	513 302	0,72%	13 302
BTE_500_11.9%_01/12/2019_160J		500 000	512 911	0,72%	12 911
BTE_1000_11.9%_05/11/2019_140J		1 000 000	1 027 386	1,45%	27 386
BTE_1500_12.10%_26/02/2020_180J		1 500 000	1 512 730	2,13%	12 730
Total		23 708 231	24 395 369	34,36%	687 138
Pourcentage par rapport à l'actif				34,30%	

5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2019 une valeur comptable de 67.143.714 DT, soit 94.39 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres				Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	0	13 876 733	0	0	13 876 733	19,51%
AB	4 337 258 (1)	0	0	0	4 337 258	6,10%
AIL	260 479	0	0	969 138	1 229 617	1,73%
ATB	678 018	0	0	0	678 018	0,95%
ATL	4 256 802	0	0	0	4 256 802	5,98%
ATTIJARI BANK	728 062	0	0	0	728 062	1,02%
ATTIJARI LEASING	435 167	0	0	0	435 167	0,61%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 978 233	0	1 978 233	2,78%
BL	0	0	0	4 134 489 (3)	4 134 489	5,81%
BH	1 021 367	0	0	0	1 021 367	1,44%
BTE	1 101 969	0	0	6 918 055	8 020 024	11,27%
BTK	2 066 302	0	0	3 845 430	5 911 732	8,31%
BIAT	26 491 (2)	0	0	0	26 491	0,04%
BNA	404 110	0	0	0	404 110	0,57%
ML	0	0	0	1 479 560	1 479 560	2,08%
CIL	1 517 202	0	0	0	1 517 202	2,13%
HL	4 449 776	0	0	3 482 368	7 932 144	11,15%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	706 751	0	706 751	0,99%
SANADETT SICAV	0	0	338 133	0	338 133	0,48%
STB	836 619	0	0	0	836 619	1,18%
TL	4 864 610	0	0	0	4 864 610	6,84%
UIB	2 430 592	0	0	0	2 430 592	3,42%
Total	29 414 823	13 876 733	3 023 117	20 829 040	67 143 714	94,39%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 243 830 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Certificat de leasing émis par BEST LEASE et avalisé par AL BARAKA BANK TUNISIE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à : 23.392 DT, contre : 78.829 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	23 392	78 829	9 956
Retenues à la source / B.T.A	0	0	0
Total	23 392	78 829	9 956

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à : 78.680 DT, contre : 78.341 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	3 740	3 740	5 000
Rémunération du distributeur	74 940	74 601	72 168
Total	<u>78 680</u>	<u>78 341</u>	<u>77 168</u>

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à : 49.469 DT, contre : 43.836 DT au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 630	7 513	11 798
Redevances du CMF	6 247	6 318	6 112
Rémunération du PDG	443	1 331	1 845
Rémunération du personnel	5 367	6 773	2 908
Loyer	1 372	1 372	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	13 446	23	1 544
Publications et frais divers	2 450	1 258	2 257
Jetons de présence à payer	14 034	14 034	18 760
Dividendes à payer	1 995	1 978	1 622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-4 717	-4 657	-2 872
Autres créditeurs (publicité)	2 202	10 676	10 676
Charges constatées d'avance (Module RAS)	0	-2 323	25
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	0	-461	5
Total	<u>49 469</u>	<u>43 836</u>	<u>56 430</u>

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2019, se détaillent ainsi :

AU 30/09/2019

Capital en début de période

Montant	65 934 277
Nombre de titres	659 374
Nombre d'actionnaires	438

Souscriptions réalisées

Montant	74 264 983
Nombre de titres émis	742 685
Nombre d'actionnaires nouveaux	84

Rachats effectués

Montant	-72 547 764
Nombre de titres rachetés	-725 512
Nombre d'actionnaires sortants	-66

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 327
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 481
Régularisation des sommes non distribuables	5 097
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	67 675 440
Nombre de titres	676 547
Nombre d'actionnaires	456

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à : 2.029.627 DT contre : 2.183.471DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	447 903	1 383 284	528 273	1 545 927	2 057 965
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA	167 415	500 944	172 958	513 238	686 198
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	0	145 400	0	124 306	124 306
TOTAL	615 318	2 029 627	701 231	2 183 471	2 868 469

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à : 1.720.928 DT contre : 1.103.474 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 Au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des billets de trésorerie	0	8 813	25 543	72 120	90 148
Intérêts des comptes à terme	156 069	384 626	83 147	223 342	269 423
Intérêts des certificats de dépôt	481 618	1 265 675	281 219	762 603	1 104 426
Intérêts des dépôts à vue	23 079	61 813	10 161	45 409	55 263
TOTAL	660 765	1 720 928	400 069	1 103 474	1 519 260

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à : 219.547 DT contre 226.972 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du dépositaire	1 260	3 740	1 260	3 740	5 000
Rémunération du distributeur	74 940	215 807	74 601	223 232	295 400
TOTAL	76 201	219 547	75 862	226 972	300 400

Note 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 à : 130.965 DT contre : 136.114 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	3 655	10 845	4 285	12 715	17 000
Redevances du CMF	18 735	53 951	18 650	55 807	73 848
Rémunération du PDG	3 114	9 239	3 114	9 239	12 353
Rémunération du personnel	3 900	11 571	3 900	11 571	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	2 526	7 413	2 441	6 393	8 953
Loyer	378	1 122	378	1 122	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	0	0
Publications et frais divers	1 840	5 460	1 584	4 619	6 202
Jetons de présence	4 726	14 024	4 726	14 024	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	5 296	1 785	5 292	7 077
Autres services extérieurs	0	0	0	252	252
Divers publicité (compagne)	3 968	11 813	0	10 676	10 676
Maintenance module RAS	25	25	2 348	3 675	6 024
Maintenance liasse fiscale	5	5	466	730	1 196
TOTAL	44 655	130 965	43 675	136 114	179 301

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 Décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2018	<u>31-déc</u> 2017
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 889 978	3 598 843
Moins : amortissements		(1 971 905)	(1 705 617)
	1	<u>1 918 073</u>	<u>1 893 226</u>
Immobilisations corporelles		983 212 767	970 051 257
Moins : amortissements		(297 761 429)	(256 320 133)
	2	<u>685 451 338</u>	<u>713 731 124</u>
Immobilisations financières		10 689 394	6 043 949
Moins : provisions		(96 217)	(124 967)
	3	<u>10 593 177</u>	<u>5 918 982</u>
		<u>697 962 588</u>	<u>721 543 332</u>
		<u>697 962 588</u>	<u>721 543 332</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		52 541 520	74 274 129
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	4	<u>52 068 715</u>	<u>73 801 324</u>
Clients et comptes rattachés	5	40 566 057	30 090 067
Moins : Provisions		(2 242 656)	(2 226 444)
		<u>38 323 401</u>	<u>27 863 623</u>
Autres actifs courants	6	26 374 812	21 739 218
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 821 328	5 382 152
		<u>118 588 256</u>	<u>128 786 316</u>
		<u>118 588 256</u>	<u>128 786 316</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>816 550 844</u>	<u>850 329 648</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2018</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(48 945 396)	(27 986 894)
Amortissements différées		(200 270 182)	(156 811 161)
Pertes non reportables		(4 515 244)	-
		38 122 638	107 055 406
Résultat net de l'exercice		(75 986 092)	(68 932 768)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	8	(37 863 454)	38 122 638
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	9	322 051 051	368 881 763
Crédits bail	10	1 600 000	2 570 781
Comptes courants actionnaires	11	115 235 377	105 663 673
Provisions pour risques et charges	12	6 019 811	3 613 823
<u>Total des passifs non courants</u>		444 906 239	480 730 040
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	99 812 140	92 458 676
Autres passifs courants	14	112 226 625	80 170 196
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	197 469 294	158 848 097
<u>Total des passifs courants</u>		409 508 059	331 476 970
<u>Total des passifs</u>		854 414 298	812 207 010
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		816 550 844	850 329 648

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		2018	2017
Revenus	16	238 225 803	172 929 203
Production immobilisée	17	11 362 031	9 505 097
Total produits d'exploitation		249 587 834	182 434 300
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		23 585 842	(10 582 564)
Achats d'approvisionnements consommés	18	146 959 416	124 278 750
Charges de personnel	19	28 522 116	28 553 499
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	45 221 111	44 326 267
Autres charges d'exploitation	21	18 596 184	12 994 907
Total des charges d'exploitation		262 884 669	199 570 859
RESULTAT D'EXPLOITATION		(13 296 835)	(17 136 559)
Charges financières nettes	22	(65 080 776)	(49 392 236)
Produits des placements	23	74 833	87 992
Autres gains ordinaires	24	6 941 854	1 339 194
Autres pertes ordinaires	25	(4 124 873)	(3 429 900)
RESULTAT AVANT IMPOT		(75 485 797)	(68 531 509)
Impôt sur les bénéfices		(500 295)	(401 259)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(75 986 092)	(68 932 768)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	31-déc	31-déc
	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	278 872 920	208 492 377
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(210 843 311)	(163 495 282)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(7 344 476)	(5 657 026)
Impôts et taxes payés	(46 981)	(47 408)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	60 638 152	39 292 661
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 885 803)	(4 123 665)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 299 928)	(786 456)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(9 185 731)	(4 910 121)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	174 313 900	214 385 833
Intérêts payés sur emprunts	(34 988 165)	(27 666 967)
Remboursements des emprunts bancaires	(195 581 959)	(239 557 786)
Remboursements des crédits leasing	(2 168 778)	(3 497 097)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(58 425 002)	(56 336 017)
Variation de trésorerie	(6 972 581)	(21 953 477)
Trésorerie au début de l'exercice	(35 298 025)	(13 344 548)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(42 270 606)	(35 298 025)

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulé suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Le niveau élevé de l'endettement bancaire.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connu la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016, 2017 et 2018, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché.

Courant 2018, un accord de principe a été obtenu auprès des institutions financières consistant en la consolidation des CLT et des CMT qui totalisent 360MDT en des crédits à long terme remboursables sur 12 ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt ramené au maximum à TMM+1,5%.

Par ailleurs, un plan de restructuration financière qui consiste à augmenter le capital social en numéraire sous forme d'une conversion des comptes courants actionnaires et d'un apport en espèces de 223 MDT.

Enfin, le management de la société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux et sociaux

V-1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société

V-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 le recalcul des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un complément d'impôt de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels. Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

V-4 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT.

Une provision de de 4.800.140 DT. a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2018 en couverture à ces différents contrôles susmentionnés.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 1.918.073DT, contre 1.893.226DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	571 860	280 324
Logiciels	605 770	605 770
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	-	401
Total Brut	3 889 978	3 598 843
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 971 905)	(1 705 617)
Total Net	1 918 073	1 893 226

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde net de 685.451.338DT, contre 713.731.124DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 804 275	3 589 170
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	459 535 308	450 028 824
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	22 032 210	20 988 692
Matériel de transport	975 051	972 698
Matériel de transport acquis en leasing	4 528 026	4 437 125
Matériel industriel	13 139 060	13 049 060
Matériel informatique	1 114 741	984 131
Mobilier & Matériel de bureau	1 026 880	981 154
Outillage industriel	337 631 636	337 544 333
Matériel Ready Mix	62 888	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	12 780 672	10 831 162
Total Brut	983 212 767	970 051 257
Amortissements des immobilisations corporelles	(297 761 429)	(256 320 133)
Total Net	685 451 338	713 731 124

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2018	
	AU 31/12/2017	Additions 2018	Transfert 2018	Cession/Régl 2018	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	Dotation 2018	Cession/Régl 2018		AU 31/12/2018
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 080 370	135 000	-	1 215 370	1 484 630
Logiciels	605 771	-	-	-	605 771	538 871	63 303	-	602 174	3 597
Licence	280 324	146 283	145 253	-	571 860	74 029	67 985	-	142 014	429 846
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 598 443	146 283	145 253	-	3 889 978	1 705 617	266 288	-	1 971 905	1 918 073
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	0	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 656 840	259 659	18 927	-	3 935 426	1 696 334	292 352	-	1 988 686	1 946 741
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	26 809 694	2 234 141	-	29 043 836	82 663 224
Constructions	450 028 824	-	9 506 484	-	459 535 307	108 361 281	20 063 184	-	128 424 465	331 110 843
Installations techniques cimenterie	337 476 663	23 821	-	-	337 500 484	71 111 537	16 901 976	-	88 013 513	249 486 971
Installation climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installation téléphonique	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	20 542 374	1 043 518	-	-	21 585 893	17 837 305	1 230 765	-	19 068 070	2 517 823
Matériel de transport	972 698	2 353	-	-	975 051	925 019	29 247	-	954 266	20 784
Matériel de transport acquis en leasing	4 377 021	90 901	-	-	4 467 922	3 461 705	373 811	-	3 835 516	632 406
Matériel industriel	13 049 060	90 001	-	-	13 139 060	12 480 242	107 484	-	12 587 726	551 335
Matériel informatique	984 131	51 659	78 951	-	1 114 741	935 549	26 503	-	962 052	152 689
Mobilier & Matériel de bureau	981 154	46 642	-	-916	1 026 881	776 701	79 213	-	855 915	170 966
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	22 657	3 144	-	25 801	37 088
Matériels Ready Mix acquis en leasing	12 150 833	-	-	-	12 150 833	11 637 483	99 475	-	11 736 958	413 875
Immobilisations corporelles encours	10 831 563	11 703 246	-9 749 616	-4 520	12 780 673	0	-	-	-	12 780 673
Total immobilisations corporelles	970 051 657	13 311 800	-145 253	-5 436	983 212 767	256 320 133	41 441 296	-	297 761 430	685 451 338
Total des immobilisations	973 650 100	13 458 082	-	-5 436	987 102 745	258 025 750	41 707 584	-	299 733 335	687 369 411

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	350 883	350 883
Prêts au personnel	338 211	281 940
Dépôts et cautionnements versés	10 000 300	5 411 126
Total Brute	10 689 394	6 043 949
Provisions immobilisations financières	(96 217)	(124 967)
Total Net	10 593 177	5 918 982

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2018 à un solde net de 52.068.715DT, contre 73.801.324DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 21.732.609DT. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Pièces de rechanges	6 402 908	5 606 979
Stock destiné à la vente	566 690	796 690
Produits finis Agrégats	1 059 031	1 659 822
Produits semi-finis Agrégats	28 620 409	25 536 270
Stocks Ciments	1 244 360	3 391 529
Matières premières READYMIX	101 216	109 979
Stocks Matière premières cimenterie	2 540 293	1 322 683
Stocks Clinker	10 194 737	34 124 674
Emballages	1 811 876	1 725 504
TOTAL	52 541 520	74 274 129
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)
TOTAL NET	52 068 715	73 801 324

NOTE N°5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Clients Agrégats	20 713 707	20 904 067
Clients Ciments	9 366 248	1 112 590
Clients Ready mix	3 289 643	3 466 616
Clients Douteux	2 242 656	2 226 444
Clients, effets à recevoir	936 408	87 701
Clients Avoir à établir	-	(1 955)
Clients, effets à l'encaissement	106 273	113 798
Clients, chèques à l'encaissement	3 911 122	2 180 807
TOTAL BRUT	40 566 057	30 090 067
Moins : Provisions	(2 242 656)	(2 226 444)
TOTAL NET	38 323 401	27 863 623

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018, à 26.374.812DT, contre 21.739.218DT à la clôture de l'exercice 2017 et se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Etat impôts et taxes	12 984 596	10 470 158
Créance sur des parties liées (note 26)	775 069	780 069
BINA Trade	1 561 287	1 561 287
Produits à recevoir	8 274 333	8 303 076
Charges constatées d'avance	2 799 428	644 529
Comptes d'attente à régulariser (a)	420 144	420 144
TOTAL BRUT	26 814 857	22 179 262
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(440 045)	(440 045)
TOTAL NET	26 374 812	21 739 218

(*) La société a constaté courant 2016 un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON. Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie et de l'avancement des procédures judiciaires en cours, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 1.821.328DT, contre 5.382.152DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Banques (a)	789 352	5 010 423
Blocage et déblocage	1 016 460	344 275
Caisses	15 516	27 453
Total	1 821 328	5 382 152

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

Désignation	31-déc-18	31-déc-17
ZITOUNA	720	-
BT LAC	367 965	153 888
ELBARAKA	2 926	3 915
ATTIJARI BANK	417 741	4 851 940
NORTH AFRICA INT BANK	-	680
Total	789 352	5 010 423

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent (37 863 454) DT au 31 décembre 2018, contre 38 122 638 DT en 2017, soit une baisse de 259 184 DT.

DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(53 460 640)	(27 986 894)
Amortissements différés	(200 270 184)	(156 811 161)
Total capitaux propres avant résultat de la période	38 122 638	107 055 406
Résultat de l'exercice	(75 986 092)	(68 932 768)
Total des capitaux propres	(37 863 454)	38 122 638

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2018, le résultat déficitaire 2017 a été affecté en amortissements différés de 43.459.023 DT et perte reportable de 25.473.746 DT.

L'exercice 2018, ayant enregistré une perte comptable de 75.986.092 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés, perte reportable et perte non reportable de 41.707.584 DT, 29.834.207 DT et 4.444.301 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable sur les comptes 2015</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2016	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(25 669 028)	(113 135 872)	-	(45 993 154)	107 055 406
Affectation du résultat 2016					(2 317 866)	(43 675 288)		45 993 154	-
Résultat de l'exercice								(68 932 768)	(68 932 768)
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(27 986 894)	(156 811 161)	-	(68 932 768)	38 122 638
Affectation du résultat 2017					(25 473 746)	(43 459 023)		68 932 768	-
Résultat de l'exercice								(75 986 092)	(75 986 092)
Soldes au 31 Décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(53 460 640)	(200 270 183)	-	(75 986 092)	(37 863 454)

NOTE N°9 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2017			Mouvement de l'exercice							Solde au 31/12/2018		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT	Reclassement ct	Reclassement CT-MT	Remboursement ct	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AB	19 441 174	16 086 791	3 354 383	-	2 330 977	-	-	2 330 977	-	2 795 507	16 645 667	13 755 815	2 889 853
BTK	32 700 000	27 113 112	5 586 888	-	3 336 022	-	-	3 336 022	-	5 586 888	27 113 112	23 777 090	3 336 022
ATTIJARI	27 459 488	23 851 927	3 607 561	30 000	2 739 826	2 051 981	-	2 638 052	101 774	3 709 335	21 728 172	19 090 120	2 638 052
ATB	13 464 732	10 301 568	3 163 164	-	1 596 718	-	-	1 596 718	2 151	815 348	12 651 535	8 704 850	3 946 685
BH	57 364 083	46 953 913	10 410 170	47 122 652	12 196 453	32 928 962	-	6 453 397	5 743 055	3 346 805	68 210 966	48 951 149	19 259 817
STB	54 235 159	52 263 283	1 971 877	-	8 914 121	-	-	8 914 121	-	1 814 867	52 420 292	43 349 161	9 071 131
BT	99 707 881	94 778 059	4 929 822	-	14 708 922	-	-	14 708 922	-	2 726 565	96 981 316	80 069 136	16 912 180
STUSID	13 199 168	9 899 889	3 299 279	3 754 068	2 407 641	-	-	2 407 641	-	3 299 279	13 653 957	11 246 316	2 407 641
BNA	59 982 787	44 765 040	15 217 747	-	7 617 222	-	-	7 617 222	-	-	59 982 787	37 147 818	22 834 969
BIAT	25 300 000	20 835 294	4 464 706	-	2 976 471	-	-	2 976 471	-	1 488 235	23 811 765	17 858 824	5 952 941
BTL	18 911 585	13 998 375	4 913 210	-	2 431 555	-	-	2 431 555	-	-	18 911 585	11 566 820	7 344 765
BTE	12 271 171	8 034 512	4 236 659	-	1 500 561	-	-	1 500 561	-	-	12 271 171	6 533 952	5 737 219
Total des emprunts	434 037 228	368 881 763	65 155 465	50 906 720	62 756 489	34 980 943		56 911 659	5 846 980	25 582 829	424 382 326	322 051 051	102 331 275

*les additions de l'exercice correspondent principalement aux opérations de rééchelonnement conclues courant 2018

NOTE N°10 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 1.600.000DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2019	1 189 110	978 421	210 689
2020	1 022 397	908 010	114 387
2021	516 856	476 120	40 736
2022	209 148	200 532	8 616
2023	15 875	15 338	537
Total général	2 953 386	2 578 421	374 965
Total à moins d'un an (*)	1 189 110	978 421	210 689
Total à plus d'un an	1 764 276	1 600 000	164 276

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 15)

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à 115.235.377DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 26) :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	25 312 379	21 425 919
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	33 535 634	27 850 390
Total	115 235 377	105 663 673

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste représentent la constatation des intérêts courus et la TVA déductible à payer au titre de l'année 2018.

NOTE N°12 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2018 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 579 508	1 349 063
Autres provisions pour risques et charges	3 439 041	1 263 499
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	6 019 810	3 613 823

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 99.812.140 DT, contre 92.458.676DT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	43 584 585	42 519 692
Fournisseurs, effets à payer	39 795 641	31 846 984
Fournisseurs d'immobilisations (*)	16 020 452	15 859 185
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	316 994	2 138 347
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	99 812 140	92 458 676

(*) Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.288.600 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs et la dette correspondante a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°6).

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2018, un total de 112.226.625DT, contre 80.170.196DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Clients, avances et acomptes	33 277 712	21 121 915
Etat impôts et taxes	43 036 666	31 558 169
Amende Exploitation carrière	780 069	863 998
Rémunérations dues au personnel	1 281 119	1 519 301
Dette envers des parties liées (Note 26)	42 592	42 592
CNSS	14 055 822	11 422 694
Personnel, charges à payer	6 192 656	8 046 944
Congés à payer	976 525	828 084
Dette envers Karama Holding	5 882 895	-
Autres passifs courants	3 531 065	4 642 000
Provisions pour risques et charges	3 168 444	124 281
Compte d'attente	1 060	218
Total	112 226 625	80 170 196

NOTE N°15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 197.469.294DT, contre 158.848.097DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	102 331 275	65 155 465
Echéances à moins d'un an sur crédits baux	978 421	1 467 122
Intérêts courus	20 353 764	12 378 726
Billet de trésorerie	1 200 000	4 500 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	25 529 000	22 549 000
Crédit financement devises	2 984 900	12 117 607
Concours bancaire (*)	44 091 934	40 680 177
Total	197 469 294	158 848 097

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2018 un solde de 44.091.934 DT contre 40.680.177 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-18	31-déc-17
NORTH AFRICA INT BANK	1 010	-
UIB 120290000033019655 09	310	157
S.T.B C-C CCN°100115661-1	4 552 039	3 629 108
TQB 23 019 211 001654 1 788 61	357 297	532 321
AMEN BQ 110919	2 157 716	642 057
BT CCN°05903000050331784229	9 218 145	10 213 153
BNA CCN°03025155011500403105	17 652 140	17 758 953
BIAT 15 10 01012 0 97	665 686	265 101
BTE 001006725251230126	105 500	21 293
ATB 01 902 047 1105 004624 64	1 744 887	28 299
ATB 020 1105 018008	528	363
BH N°149009001017007691	5 958 601	6 179 296
BTL CCN°260010000025110900-88	1 138 177	988 031
BTK 1121343537	531 358	50 962
STUSID CCN°2100000040470049831	8 540	370 981
ZITOUNA	-	106
Total	44 091 934	40 680 177

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°16 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2018 s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes des produits de carrière	25 048 233	24 292 870
Ventes de béton prêt à l'emploi	11 162 349	14 500 987
Ventes Clinker à l'export	48 311 391	-
Ventes ciments	149 908 608	129 464 483
Ventes Palettes	10 297	17 920
Pompage et transport Béton	2 610 761	3 393 150
Chargements et transports Agrégat	1 096 349	1 072 755
Chargements et transports Ciment	77 815	187 038
Total	238 225 803	172 929 203

NOTE N°17 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Travaux piste carrière	548 100	519 963
Travaux préparatoires	3 963 742	3 226 918
Aménagements front	3 869 562	3 268 091
Aires de stockage	2 980 437	2 484 381
Production immobilisée RM	190	5 744
Total	11 362 031	9 505 097

NOTE N°18 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice 2018 à 146.959.416DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Explosifs	2 176 383	1 834 963
Gasoil et Lubrifiants	3 808 696	3 362 718
Pièces de rechange	3 964 196	3 022 162
Achats de matières premières Ready mix	1 721 481	1 166 125
Achats de matières consommables cimenterie	8 302 003	18 237 889
Achats emballages	12 648 136	10 247 385
Autres achats	4 850 802	4 012 216
Prestation O&M NLS	29 366 137	31 996 857
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	80 924 936	43 329 576
Achats non stockés de matières et fournitures	1 049 879	985 368
Variation de stocks des pièces de rechange	(554 867)	574 151
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(2 299)	(78 493)
Variation de stock matières premières cimenterie	(1 296 067)	5 587 835
Total	146 959 416	124 278 750

NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 28.522.116DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et compléments de salaires	23 338 980	23 379 990
Cotisations sociales	4 645 356	4 798 839
Autres charges sociales	537 780	374 670
Total	28 522 116	28 553 499

NOTE N°20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	266 288	301 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	41 441 296	43 157 607
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 467 501	668 230
Dotations aux provisions pour créances douteuses	46 026	199 015
Total	45 221 111	44 326 267

NOTE N°21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Loyers et charges locatives	3 304 100	3 316 160
Entretiens et réparations	1 832 387	1 582 053
Assurances	2 117 563	2 132 924
Études, recherches et divers services extérieurs	68 463	87 055
Jetons de présence	44 000	23 500
Total des services extérieurs	7 366 513	7 141 693
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 310 536	1 029 225
Publicités, publications, relations publiques	35 203	102 106
Déplacements, missions et réceptions	452 559	317 835
Dons et subventions	525 335	507 690
Transports	7 156 465	2 170 918
Frais postaux et de télécommunications	319 797	306 876
Services bancaires et assimilés	904 463	886 688
Total des autres services extérieurs	10 704 358	5 321 338
Impôts et taxes sur rémunérations	308 436	318 246
T.C.L	100 315	108 361
Droits d'enregistrement et de timbres	67 764	36 061
Autres impôts et taxes	127 691	116 656
Total des impôts et taxes	604 206	579 323
Transfert de charges (autres charges)	(78 893)	(47 449)
Total des autres charges d'exploitation	18 596 184	12 994 907

NOTE N°22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 65.080.776DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts des comptes courants actionnaires	9 204 445	7 245 149
Intérêts sur emprunts	39 908 557	33 732 082
Intérêts sur leasing	329 488	442 037
Agios débiteurs	2 168 802	1 816 463
Frais d'escomptes	3 752 021	2 930 247
Pertes de change	2 364 708	839 909
Pénalités de retards	7 352 755	2 386 349
Total	65 080 776	49 392 236

NOTE N°23 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 74.833DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers	74 833	87 992
Total	74 833	87 992

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6.941.854DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Remboursement Assurance	135 893	763 925
Vente Conteneurs	230 000	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	58 565	313 927
Autres gains ordinaires	6 517 396	261 342
Total	6 941 854	1 339 194

Les autres gains ordinaires correspondent principalement à la reprise au titre des pénalités suite amnistie fiscale accordée en 2018.

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 4.124.873DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	3 469 384	3 417 082
Autres (pertes ordinaires)	655 489	12 818
Total	4 124 873	3 429 900

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS (suite)

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2018, s'élèvent 9.204.445 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 115.235.377 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	25 312 379
Intérêts sur compte courant BINA CORP	33 535 634
Total	<u>115 235 377</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2018 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 372.259 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 5.000 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Carthage Cement a réalisé en 2018, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 729.544 DT au titre de la vente de ciment.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2018:

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018.
- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 641.363 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 90.972 DT au 31 décembre 2018.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2018 à 19.339.568 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Traites impayées	14 837 424	14 837 424
Factures impayés	2 731 829	2 731 829
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèque en coffre	300.000	300.000
Total des créances BINA TRADE	19 430 540	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(90.972)	(218.199)
Solde BINA TRADE net	19 339568	19 212 341

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 592.418 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- Au cours de l'exercice 2018, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en hors taxes de 36.903 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 978DT au 31 décembre 2018.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2018 s'élève à 344.000 DT. Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés s'élève à 6.174.006 DT au 31 décembre 2018.

5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont M. Mongi TRIMECH est actionnaire, est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2018.

6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	146 481	151 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	775 069	780 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 146.481 DT au 31 décembre 2018.

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2018. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2018.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES après annulation de caution s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2018.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2018.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2018 à verser en 2019	277 772
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	69 452
Total bruts	361 454
Salaires nets	159 480

NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	272.348DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	39.273.512DT
d)Impayés Commerciaux non débités	3.482.163 DT
TOTAL	1.158.416.722DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	8.820.000 DT
TOTAL	8.820.000 DT

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2018 :

	Au 31/12/2018	% PE	Au 31/12/2017	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	238 225 803	105%	172 929 203	90%	65 296 600	38%
Production Immobilisée	11 362 031	5%	9 505 097	5%	1 856 934	20%
Produits d'Exploitation	249 587 834	110%	182 434 300	95%	67 153 534	37%
Variation des stocks de produits Finis	(23 585 841)	-10%	10 582 564	5%	(34 168 405)	-323%
Production de L'exercice	226 001 993	100%	193 016 864	100%	32 985 129	17%
Achats consommés	146 959 416	65%	124 278 750	64%	22 680 666	18%
Marge sur Cout Matière	79 042 577	35%	68 738 114	36%	10 304 463	15%
Autres charges externes	17 991 978	8%	12 415 583	6%	5 576 395	45%
Valeur Ajoutée Brute	61 050 599	27%	56 322 530	29%	4 728 068	8%
Charges de personnel	28 522 116	13%	28 553 499	15%	(31 384)	0%
Impôts et taxes	604 206	0%	579 323	0%	24 883	4%
Résultat Brut d'exploitation	31 924 276	14%	27 189 708	14%	4 734 569	17%
Dotations aux amortissements et aux provisions	45 221 111	20%	44 326 267	23%	894 845	2%
Résultat d'exploitation	(13 296 835)	-6%	(17 136 559)	-9%	3 839 724	-22%
Charges diverses ordinaires	(4 124 873)	-2%	(3 429 900)	-2%	(694 973)	20%
Charges financières	(65 080 776)	-29%	(49 392 236)	-26%	(15 688 540)	32%
Produits divers ordinaires	6 941 854	3%	1 339 194	1%	5 602 660	418%
Produits financiers	74 833	0%	87 992	0%	(13 159)	-15%
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	(75 485 797)	-33%	(68 531 509)	-36%	(6 954 288)	10%
Impôt sur les sociétés	(500 360)	0%	(401 259)	0%	(99 101)	25%
Résultat Net de l'exercice après modification comptable	(75 986 157)	-34%	(68 932 768)	-36%	(7 053 388)	10%

Tunis le 18 novembre 2019

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 37.863.454DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 75.986.092DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.339.568 DT au 31 décembre 2018 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.919.401 DT au 31 décembre 2018. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309

DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012 CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.
- Un contrôle social couvrant les exercices de 2015 à 2017 dont les résultats ont été notifiés à la société au cours du mois de juin 2018 et faisant état d'un redressement de 2.892.327 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ce contrôle.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2018 à 4.800.140 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

2. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note IV aux états financiers qui fait état des difficultés de trésorerie et d'exploitation rencontrées par la société. Ainsi, comme il est indiqué dans la note IV aux états financiers, la société n'a pas pu honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs, et ce en raison des pertes cumulées ayant atteint – 320.686.427 DT au 31 décembre 2018.

Face à cette situation, la société a tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a approuvé la décision de recapitalisation de la société à travers une augmentation du capital social en numéraire pour un montant de 223.774.733 DT.

Par ailleurs le management de la société nous a confirmé l'obtention des accords de principe, auprès de certaines institutions financières, pour le rééchelonnement des dettes bancaires et ce, dans le cadre du plan de restructuration financier de la société.

Sur la base de ces actions et d'autres éléments décrits dans la note IV aux états financiers, le management de la société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, ainsi que de la réalisation du plan de restructuration financier proposé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 40.566.057 DT et provisionnées à hauteur de 2.242.656 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur brute de 52.541.521DT provisionnée à hauteur de 472.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de

production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 6 aux états financiers. Les comptes de la société au 31 décembre 2018 incluent un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations ont été entreprises entre la société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base des résultats des négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la société une fois un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif émis.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du

marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. Nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Comme indiqué ci-haut, la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

Ahmed SAHNOUN

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mohamed HZAMI

Tunis le 18 novembre 2019

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- 1- Au cours de l'exercice 2018, la société «SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société») du béton pour un montant (hors taxes) de 36.903 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est débiteur de 978 DT au 31 décembre 2018.
- 2- Le solde client de la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur MongiTrimech est actionnaire est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2018. Aucune transaction n'a eu lieu avec cette société en 2018.
- 3- La société a conclu courant 2018 des nouveaux accords de rééchelonnement des dettes bancaires pour un montant de 47 674 650 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 53 576092 DT.
- 4- Au cours de l'exercice 2018, la société a contracté deux contrats de location financement pour un montant total de 1.220.845 DT auprès de l'ArabTunisian Leasing avec les taux d'intérêt annuels de 10.8% et 11.95%.
- 5- Au cours de l'exercice 2018, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice de 9.204.445DT, par la constatation de la TVA

récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2018 pour un montant de 372.259DT. Au cours de 2018, la société a procédé au paiement à BINA CORP d'un montant de 5.000DT au titre de la TVA sur les intérêts.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement.

Les nouveaux crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%. Les nouveaux crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5ans avec les mêmes conditions.

- 2- La société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2018 s'élève à 344.000DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2018 à 6.174.006 DT.
- 3- CARTHAGE CEMENT a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2.800.000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.
- 4- Au 31 décembre 2018, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.578.421 DT dont 978.421 DT à moins d'un an et 1.600.000 DT à plus d'un an.
- 5- Au 31 décembre 2018, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 44.091.934 DT.
- 6- Au 31 décembre 2018, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 1.200.000 DT, 25.529.000 DT et 2.984.900DT.
- 7- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINACORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les

intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 115.235.377 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	25 312 379
Intérêts sur compte courant BINA CORP	33 535 634
Total	<u>115 235 377</u>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2018, s'élèvent 9.204.445DT.

8- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2018, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 729.544 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2018 à 19.430.540 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

9- La société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la location à BINA TRADE d'un étage du siège social.

10- La société BINA Trade a facturé en 2018 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 641.363 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 90.972 DT au 31 décembre 2018.

11- En juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} août 2016. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des

frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 592.418DT.

12- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance nette sur la société « Les Carrelages de Berberes » d'un montant de 146.481 DT au 31 décembre 2018.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1er Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à la disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec le plafond de 1.000DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable

La rémunération du Directeur Général de la société, telle qu'elle ressort des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13ème provisionnés en 2018 à verser en 2019	277 772
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	69 452
Total bruts	361 454
Salaires nets	159 480

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"

Siège social : 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA

La Société Tunisienne des Arts Graphiques – STAG- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Anis WAHABI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		49 621	49 621
Moins : amortissements		(49 621)	(49 621)
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		5 435 388	5 229 815
Moins : amortissements		(3 127 225)	(2 784 226)
	3.2	2 308 163	2 445 589
Immobilisations financières		360 165	360 165
Moins : provisions		(150 000)	(100 000)
	3.3	210 165	260 165
<u>Autres actifs non courants</u>		-	-
Total des actifs non courants		2 518 328	-
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		226 732	160 990
Moins : provisions		-	-
	3.4	226 732	160 990
Clients et comptes rattachés		603 327	732 086
Provisions		(180 858)	(179 612)
	3.5	422 469	552 474
Autres actifs courants		550 812	401 666
Provisions		(13 096)	(13 096)
	3.6	537 716	388 570
Placements et autres actifs financiers		650	650
Provisions sur placement		(650)	(650)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités		20 818	101 999
Provisions sur liquidités		(1 643)	(1 643)
	3.7	19 175	100 357
Total des actifs courants		1 206 092	1 202 391
TOTAL DES ACTIFS		3 724 420	3 908 145

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Autres capitaux propres		22 051	41 909
Résultats reportés		314 875	213 518
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 766 925	1 685 427
Résultat net de l'exercice		131 880	222 820
Total des capitaux propres	3.8	1 898 805	1 908 247
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	3.9	496 894	716 269
Cautionnement recus		60 788	59 088
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		557 682	775 357
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10	94 658	118 479
Autres passifs courants	3.11	426 905	345 016
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	746 370	761 046
Total des passifs courants		1 267 933	1 224 541
Total des passifs		1 825 615	1 999 898
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 724 420	3 908 145

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits d'exploitation</u>		<u>3 673 061</u>	<u>2 757 563</u>
Revenus	4.1	3 173 392	2 311 852
Autres produits d'exploitation	4.2	499 669	445 711
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>3 328 236</u>	<u>2 328 645</u>
Variation des stocks		(226 732)	-
Achats de matières consommés	4.3	2 498 469	1 249 043
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	360 486	399 524
Dotations aux amortissements et aux provisions		403 113	415 175
Autres charges d'exploitation	4.5	292 900	264 903
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>344 825</u>	<u>428 918</u>
Charges financières nettes	4.6	(139 550)	(124 118)
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		6 573	7 665
Autres pertes ordinaires		(26 484)	(2 606)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>185 364</u>	<u>309 859</u>
Impôt sur les bénéfices		(51 428)	(87 037)
Contribution Sociale de Solidarité		(2 057)	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>
Eléments extraordinaires		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>
Effets des modifications comptables net d'impôt		-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Sommes reçues des clients	3 913 688	3 590 622
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat	(3 282 960)	(3 003 117)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	630 727	587 505
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles	(225 123)	(419 491)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 650	6700
Décaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décaissements prêts au personnel	-	-
Encaissements prêts au personnel	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(223 473)	(412 791)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>		
Encaissement Capital	-	-
Encaissement emprunt	-	200 000
Remboursement emprunt	(274 159)	(243 945)
Décaissement des cautionnements	-	(3 000)
Intérêts payés	-	(88 322)
Remboursement compte courant actionnaires	-	-
Dividendes payés	(50 947)	(15 452)
Encaissement subventions	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(325 106)	(150 720)
Variation de trésorerie	82 149	23 994
Trésorerie au début de l'exercice	(288 673)	(312 667)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(206 524)	(288 673)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice arrêté au 31 décembre 2018
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La *SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES* est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'éleve, au 31 décembre 2018, à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 DT chacune réparties comme suit :

ASSOCIE	NOMBRE D' ACTIONS 31/12/2018	MONTANT	%
M.Mohamed Moncef BEN JEMAA	146 148	730 740	56%
M. Marouane BEN JEMAA	32 800	164 000	13%
Mme Jalila BEN OMRANE	18 968	94 840	7%
Mme. Neila BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Mme. Khadija BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Actionnaires minoritaires (495 actionnaires)	27 284	136 420	10%
TOTAL	260 000	1 300 000	100%

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun.

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine –zone industrielle Charguia 2-Ariana Aéroport.

Selon la décision de l'Assemblée Général Ordinaire du 26 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société est composé des membres suivants :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- M. Marouane BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- ATD SICAR
- M. Ridha BEN JEMAA

Le mandat a été renouvelé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017, pour une durée de 3 ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice relatif à l'année 2019.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018, à décider d'accepter la démission des deux administrateurs suivants : Mme Ichraf BEN SEDRINE BOUHAFI représentante de l'ATD SICAR, et M Ridha BEN JEMAA,

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018 à décider d'approuver la désignation de Mme Neila BEN JEMAA comme nouvel administrateur, dont le mandat prendra fin à la clôture des comptes de la société de l'exercice 2019.

De ce fait, la nouvelle composition des membres de conseil se présente comme suit :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- M. Marouane BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- ATD SICAR
- Mme. Neila BEN JEMAA

M. Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi 96-112.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2016 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Agencements et aménagements divers	10 ans
Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 200 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition.

Le stock de produits finis est évalué à la date de clôture à la valeur de réalisation nette diminuée de la marge brute pratiquée.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement.

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice.

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société n'acquiesce pas la TVA sur la totalité de son chiffre d'affaires, il y a des ventes soumises et des ventes non soumises à la TVA.

Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA. La partie non déductible est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La taxe sur les biens et services communs utilisés dans les deux secteurs soumis et non soumis est déduite au fur et à mesure de leur acquisition dans la limite du prorata établi en début d'année sur la base des chiffres de l'exercice précédent. Une telle déduction est définitive puisque la révision de la déduction faite selon la règle du prorata n'est prévue que pour les biens soumis à amortissement.

En ce qui concerne les biens amortissables, le prorata de déduction applicable à cette déduction initiale est celui calculé au titre de l'exercice précédent.

Il est ensuite régularisé, une seule fois, sur la base du prorata définitif de l'année d'acquisition s'il dégage une variation en plus ou moins supérieure à 5% par rapport au prorata utilisé pour la déduction initiale.

En revanche, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur de plus de cinq centièmes au prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser au trésor une partie de la taxe initialement déduite dans une proportion égale à la différence du prorata du début de l'année et de celui de fin d'année.

Enfin, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur ou supérieur de cinq centièmes et moins, aucune régularisation n'est à faire, la taxe déduite initialement devient définitive.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Logiciels	49 621	49 621
Valeur brute	49 621	49 621
Amortissements	(49 621)	(49 621)
Valeur nette comptable	-	-

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Terrains	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	1 741 427
Installations techniques	1 473 155	1 405 149
Matériels industriels	1 028 568	1 028 568
Agencement Aménagements	403 175	425 479
Matériels de transports	494 713	370 475
Mobiliers de bureaux	55 291	54 978
Matériels informatiques	14 971	14 083
Constructions en cours	74 492	70 559
Avance sur immobilisations corporelles	30 500	-
Valeur brute	5 435 388	5 229 815
Amortissements	(3 127 225)	(2 784 226)
Valeur nette comptable	2 308 163	2 445 589

3.3 Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres de participations	356 900	356 900
Dépôts & Cautionnements	3 265	3 265
Valeur brute	360 165	360 165
Provisions	(150 000)	(100 000)
Valeur nette comptable	210 165	260 165

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Stocks de matières premières	176 160	137 259
Stocks consommables	50 572	23 731
	226 732	160 990

3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Clients ordinaires	241 359	424 683
Clients, effets à recevoir	194 123	138 968
Clients douteux	180 857	179 612
Clients, soldes créditeurs	(13 012)	(11 176)
Valeur brute	603 327	732 086
Provisions	(180 858)	(179 612)
Valeur nette comptable	422 469	552 474

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Etat, IS à reporter	374 957	263 309
Etat, TVA à reporter	143 859	110 202
Charges constatées d'avance	7 888	3 616
Personnels avances et acomptes	7 797	7 780
Retenue à la source	2 430	2 430
Fournisseurs factures non parvenues	10 665	10 665
Débiteurs divers	3 980	3 663
Total Brut	550 812	401 666
Provisions pour dépréciation	(13 096)	(13 096)
Total Net	537 716	388 570

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Régies d'avances	-	74 011
Chèques en caisse	20 405	27 979
Caisse	413	9
Total Brut	<u>20 818</u>	<u>101 999</u>
Provision sur chèques en caisse	<u>(1 643)</u>	<u>(1 643)</u>
Total Net	<u>19 175</u>	<u>100 356</u>

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 01/01/2018	Affectation du résultat(i)	Dividendes	Résorption subventions	Résultat 2018	Solde au 31/12/2018
Capital social	1 300 000	-	-	-	-	1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-	-	130 000
Résultat Reporté	222 055	92 820	-	-	-	314 875
Autres Capitaux propres	33 372	-	-	(11 321)	-	22 051
Total des capitaux propres avant résultat	1 685 427	92 820	-	(11 321)	-	1 766 925
Résultat de l'exercice	222 820	(92 820)	(130 000)	-	131 880	131 879
Total	1 908 247	-	(130 000)	(11 321)	131 880	1 898 806

(i) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 a été constatée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018.

3.9 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Crédits bancaires	495 181	704 717
Autres dettes non courantes	-	-
Crédits leasing	1 713	11 552
	<u>496 894</u>	<u>716 269</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Fournisseurs d'exploitation	94 658	123 367
Fournisseurs soldes débiteurs	(-)	(4 888)
	<u>94 658</u>	<u>118 479</u>

3.11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Actionnaires, dividendes à payer	252 389	123 998
Etat, impôts et taxes	47 904	47 904
PDG Rémunérations dues	-	48 000
Charges à payer	42 559	42 559
Actionnaires comptes courants	46 916	40 239
CNSS	19 072	15 539
Administrateurs Jetons de présence à payer	10 400	7 500
Provisions courantes	-	7 000
Personnel rémunérations dues	-	5 997
Assurance groupe	5 249	3 864
Retenues Prêts BTS	2 416	2 416
	<u>426 905</u>	<u>345 016</u>

3.12 Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>		<u>31/12/2017</u>
Comptes courants bancaires	225 699	(i)	390 672
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	358 517		250 182
Autres crédits échéances à moins d'un an	87 500	(ii)	87 500
Crédit leasing échéances à moins d'un an	69 539		28 122
Intérêts courus crédits et dettes assimilés	5 115	(iii)	4 570
	<u>746 370</u>		<u>761 046</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank	140 318	232 872
ATB	1 355	109 154
BIAT	84 026	48 646
	<u>225 699</u>	<u>390 672</u>

(ii) Ce montant représente les échéances en principal du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA soit quatre échéances en 2017, échues et non encore payées, et trois échéances au titre de 2018 de 17 500 dinars chacune.

(iii) Ce montant représente les intérêts courus au 31 décembre 2018 au titre du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 3 173 392 dinars en 2018 contre 2 311 852 dinars en 2017.

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits de location	373 653	365 968
Produits des activités annexes	84 570	59 649
Subventions d'exploitation	15 480	-
Quote part Subventions inscrits au résultat	11 321	12 487
Reprise sur provisions	7 000	-
Ventes de déchets	4 896	6 158
Produits liés à une modification comptable	2 749	-
	<u>499 669</u>	<u>445 711</u>

4.3 Achats de matières consommées

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Achats papier	1 537 275	840 123
Frais sur achats	294 496	192 722
Achat de matière première	144 013	-
Achats plaques	117 071	91 432
Electricité	87 958	83 437
Achat stockés	44 614	-
Achats colle	42 553	38 324
Carburant	33 140	22 704
Achats encre	33 104	58 355
Divers	3 255	-
Variation de stocks	160 990	(94 950)
Achats études et prestations de services	-	16 896
	<u>2 498 469</u>	<u>1 249 043</u>

4.4 Charges du personnel

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Salaires	269 644	221 430
Cotisations sociales	38 733	32 271
Rémunération du DGA	33 739	30 593
Autres charges sociales	18 370	49 311
Rémunération du PDG	-	65 919
	<u>360 486</u>	<u>399 524</u>

4.5 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Services extérieurs	133 793	144 042
Autres services extérieurs	128 170	99 016
Impôts et taxes	30 937	21 845
	<u>292 900</u>	<u>264 903</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêt des emprunts	95 360	76 300
Intérêt des comptes courants	38 207	46 508
Ecarts de change	4 278	-
Intérêt de retard	1 705	1 310
	<u>139 550</u>	<u>124 118</u>

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 31 décembre 2018

	Valeur Comptable d'Origine				Amortissement				Valeur Comptable Nette		
	01/01/2018	Acquisition	Reclassement	Cessions &	31/12/2018	01/01/2018	Dotation	Régul.	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2018
Logiciels	49 621	-	-	-	49 621	49 621	-	-	49 621	0	0
Immobilisations incorporelles	49 621	-	-	-	49 621	49 621	-	-	49 621	0	0
Terrains	119 096	-	-	-	119 096	-	-	-	-	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	-	-	-	1 741 427	654 381	67 305	-	721 685	1 087 047	1 019 743
Installations générales Agen Aménag	425 479	69 234	-	-	494 713	196 574	41 745	-	238 318	228 906	256 395
Matériels de transports	370 475	52 250	(19 550)	-	403 175	140 910	82 314	(19 550)	203 673	229 565	199 501
Matériels et mobiliers de bureaux	54 978	313	-	-	55 291	10 628	5 617	-	16 246	44 350	39 045
Matériels informatiques	14 083	888	-	-	14 971	6 714	2 338	-	9 052	7 369	5 919
Matériels industriels	2 433 717	68 005	-	-	2 501 723	1 775 021	163 229	-	1 938 250	658 696	563 472
Constructions en cours	70 559	34 433	-	-	104 992	-	-	-	-	70 559	104 992
Immobilisations corporelles	5 229 815	225 123	(19 550)	-	5 435 388	2 784 227	362 548	(19 550)	3 127 225	2 445 589	2 308 163
Total	5 279 436	225 123	(19 550)	-	5 485 009	2 833 848	362 548	(19 550)	3 176 846	2 445 589	2 308 163

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA au 31 décembre 2018, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 3 724 420 dinars, des capitaux propres positifs de 1 898 805 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice bénéficiaire de 131 879 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES :

i. Nos travaux ont été limités par l'absence de rapprochement entre les résultats de l'inventaire physique des immobilisations et les données comptables. La valeur brute des immobilisations s'élève à 5 435 388 dinars.

ii. En absence d'éléments probants suffisants et adéquats permettant la détermination de la valeur d'usage de la participation dans le capital de la société « PRESS MEDIA Sarl », s'élevant à 212 000 dinars, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur des immobilisations financières, au 31 décembre 2018, figurants aux actifs non courants pour une valeur nette de 62 000 dinars. Une provision pour dépréciation complémentaire des titres « PRESS MEDIA Sarl » a été comptabilisée au cours de l'exercice 2018 pour 50 000 dinars. De ce fait, les titres de participation et le résultat de l'exercice se trouvent majorés d'une valeur de 60 000 dinars.

iii. Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 603 327 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimées à 291 377 dinars et provisionnées à concurrence de 180 858 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouvent majorés d'une valeur de 110 519 dinars.

iv. Le solde du compte chèque à encaisser de l'exercice est majoré d'un montant de 2 252 dinars relatif à des écarts non justifiés par rapport à l'inventaire physique. De ce fait, la liquidité et équivalent liquidité et le résultat de l'exercice se trouvent majorés d'une valeur de 2 252 dinars.

v. Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 58 122 dinars relatif à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2018 et antérieurs.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de votre société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En application des dispositions du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de la société au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE LA SOCIETE :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

P/ *AWT* AUDIT & CONSEIL

Anis WAHABI

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers – Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- Le compte courant de l'Actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde créditeur de 46 915,844 dinars au 31 décembre 2018, contre un solde de 40 238,920 au 31 décembre 2017.
- Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1. Aucun remboursement n'a été effectué au cours des exercices 2017 et 2018 et les échéances exigibles fin 2018 s'élèvent à 87 500 dinars en principal et 5 115,104 au titre des intérêts.
- La société loue auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, un local sis à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carés destiné à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 20 000 dinars. Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé la révision des loyers après expertise et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.
- La société PRINTER représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 200 mètres carés. Le loyer annuel TTC est fixé à 5 000 dinars. Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 5 000 dinars.
- La Société de Services Automobiles SA représentée par son Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1500 mètres carés. Ce contrat a été modifié par un avenant en date du 1^{er} janvier 2017, en vertu duquel il a été décidé de transférer les bureaux au 4^{ème} étage avec un loyer mensuel de 1 246 TND à compter du 1^{er} janvier et un avenant en date du 1^{er} août 2017, en vertu duquel il a été décidé de

transférer l'entrepôt au rez de chaussée pour un loyer mensuel de 3 883 TND, à partir du 1^{er} août 2017. Le montant du loyer annuel HT s'élève à 63 261,750 dinars.

- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 278 mètres carés. Le loyer annuel HT relatif à l'exercice 2018 s'élève à 34 611 dinars contre 32 020 dinars en 2017.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde nul.
- Le compte client se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde débiteur de 4 566,986 dinars, contre un solde débiteur de 17 334,653 dinars en 2017. Un solde antérieur non justifié de 8 096,442 a été apuré au cours de l'exercice 2018.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde nul .
- Un protocole d'accord sur le partage des charges d'ameublement a été conclu le 15 juillet 2016, avec la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représenté par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA. Ce protocole d'accord n'a pas donné d'effet en 2018.
- Le compte de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde débiteur de 76 746,448 dinars, contre un solde débiteur de 66 591,558 dinars en 2017.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Suivant décision du conseil d'administration du 18 novembre 2015 la rémunération nette mensuelle de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société s'élève à 4 000 dinars. Aucune rémunération n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, contre une rémunération annuelle nette de 48 000 dinars au titre de l'exercice 2017 et qui a été servie au cours de l'exercice 2018.
- La rémunération brute annuelle de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 33 738,718 dinars au titre de l'exercice 2018 contre 30 592,596 dinars au titre de l'exercice 2017, compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

P/ *AWT* AUDIT & CONSEIL

Anis WAHABI